

Introduction

La certification des états de synthèse d'une entreprise passe par les principales étapes suivantes : la revue du contrôle interne, l'identification des risques et la revue des comptes.

Parmi les comptes significatifs des entreprises figurent les immobilisations. Facteur important de production. L'actif des entreprises constitue une grande part du patrimoine, qui peut servir de base pour évaluer les entreprises.

Les immobilisations ont une incidence sur les autres comptes du bilan et compte de résultat à savoir les amortissements et les dotations, les produits de cession et les valeurs nettes comptables. La vérification des immobilisations est donc primordiale. Puisqu'elles traduisent le patrimoine qui reste le plus longtemps dans l'entreprise.

La procédure de revue des comptes d'immobilisations repose essentiellement sur les testes des mouvements des immobilisations et la validation des dotations aux amortissements de l'exercice. Des travaux complémentaires ayant trait au respect du contrôle interne sont également effectués.

A l'issu des travaux d'audit, des recommandations sont émises afin de permettre à la société auditée une meilleure gestion de ses principaux cycles et notamment celui des immobilisations.

I. Généralités sur la fonction « immobilisation »

1. définition de l'actif immobilisé :

L'actif immobilisé est composé de l'actif corporel, incorporel et des immobilisations financées. C'est ce qu'on appelle aussi le haut du bilan. Ce dernier représente les éléments, physique ou non, liés à l'activité de l'entreprise mais ne disparaissant pas durant le cycle d'exploitation. L'actif immobilisé est donc tout ce qui constitue l'outil de production mais aussi les éléments durables que peut posséder l'entreprise. Ces derniers n'étant pas forcément lié à l'activité de production. C'est le cas par exemple des immobilisations financières qui intègrent les participations dans d'autres sociétés.

2. Les différents processus attachés au cycle immobilisation :

➤ **Acquisition ou amélioration des immobilisations**

Le montant des dépenses d'investissement envisagées ou envisageables est le plus souvent bien supérieur aux fonds disponibles dans l'entreprise *ou* susceptibles d'être mis à sa disposition.

Dès lors, il est nécessaire que l'ensemble des dépenses projetées fasse l'objet d'un examen général permettant une sélection raisonnable des dépenses à consentir.

Cet examen comprend:

- l'établissement d'une liste des investissements possibles;
- la détermination d'une enveloppe destinée à l'investissement;
- l'analyse de la rentabilité ou de l'utilité des investissements prévus: ainsi un projet apparemment moins rentable qu'un autre peut toutefois être retenu au vu de considérations à long terme;
- la sélection des projets dans le cadre d'un budget d'investissement;
- l'autorisation de la dépense en fonction du budget préalablement défini: cette autorisation peut être déléguée à des niveaux de responsabilités différents. Ainsi le budget d'investissement du service

➤ **Maintenance et protection des immobilisations**

Les immobilisations constituent généralement une grande partie du patrimoine de l'entreprise. Il est donc important que l'entreprise se prémunisse contre les risques qui peuvent menacer leur existence physique le plus souvent, les mesures qui devraient être prises dans ce domaine sont:

-la mise en oeuvre d'inventaires physiques périodiques, qui permettent d'identifier les pertes ou vols, les destructions, etc., et de prendre éventuellement les mesures de protection nécessaires. Des inventaires physiques périodiques constituent l'un des éléments les plus importants du contrôle interne;

-l'existence d'un service chargé de la maintenance des immobilisations. Cette mesure concernée particulièrement les entreprises de production qui utilisent tout un parc de machines dont le fonctionnement et l'entretien doivent être assurés. A cet égard, Un système d'ordre de travail de production ou d'entretien peut être mis en place;

-une assurance suffisante des immobilisations contre les principes sinistres (vol, incendie, etc.) qui peuvent frapper les immobilisations ;

➤ **Opérations de désinvestissement et de mise au rebut :**

Au même titre que l'acquisition ou l'amélioration d'une immobilisation, les opérations de cession, de mise au rebut et de destruction doivent faire l'objet d'un processus de décision qui se fonde sur des considérations à caractère opérationnel. D'une part, il convient que toute sortie d'actif soit contrôlée, afin d'éviter soit des cessions dans des mauvaises conditions, soit la destruction ou la mise au rebut de matériel pouvant encore servir. En pratique, toutes les sorties d'actif devront être autorisées par une personne non responsable de l'immobilisation concernée. D'autre part, une bonne gestion suppose que l'entreprise se sépare des immobilisations dont la possession ne présente pas ou ne présente plus d'intérêt pour l'entreprise. L'ensemble des immobilisations doit donc faire, régulièrement l'objet d'un examen en ces sens par un responsable.

➤ **Suivi des Immobilisations :**

Etant donné l'importance des valeurs concernées il s'agira normalement d'un suivi individuel, seul capable de fournir les éléments nécessaires à une comptabilisation correcte des opérations et à une gestion efficace.

Le suivi comptable des immobilisations peut être effectué par un système (manuel ou informatique) des fiches donnant notamment pour chaque bien :

- La description (nature, numéro de série);
- La date d'installation;
- La date de mise en service;
- Le lieu ;
- Le compte concerné;
- Les renseignements comptables (factures, valeurs hors taxes,
- T.V.A. récupérée, taux d'amortissement, etc.);
- Les valeurs d'expertise;
- Le montant des amortissements pratiqués chaque année ;
- Les conditions de cession en cas de sortir du patrimoine;
- Eventuellement, les dépenses de réparation et d'entretien engagé,

Le classement pourra ou être fait par nature (par exemple compte 210) ou par fonction (exemple production) installations complexes étant regroupées. Il ne suffit pas que des fiches individuelles existent, Il faut que les informations qu'elles recueillent parviennent au service comptable chargé du suivi des immobilisations; ce service n'ayant pas a priori de compétences techniques, aura besoin d'informations détaillées. Ainsi, à l'occasion de toute acquisition, il importe que, dès l'approbation de la facture d'achat, parviennent à la comptabilité des renseignements sur:

- La nature du bien;
- Sa durée de vie probable (nécessaire pour déterminer la durée d'amortissement).

Dans certains cas des travaux successifs peuvent se rattacher à une même immobilisation, Il est alors utile d'avoir prévu dans le cadre du budget d'investissement un numéro spécifique par projet, chaque facture reçue concernant ce projet faisant l'objet d'une référence précise à ce numéro.

De la même manière, il convient que la comptabilité soit systématiquement informée lorsqu'une machine est démontée, déplacée, ou détruite.

Rappelons enfin que l'entreprise met normalement en œuvre des inventaires physiques périodiques. Ceux-ci peuvent être utilement complétés par des expertises destinées à apprécier soit des valeurs d'assurance, soit des valeurs d'utilisation.

Outre les éléments de suivi de budgets, on mentionnera que des analyses pourront être utiles pour la direction en ce qui concerne notamment:

- Les nouvelles machines apparues sur le marché et pouvant présenter un intérêt pour l'entreprise;
- L'état physique des éléments d'actif;
- Les dépenses par service (entretien, réparation, amélioration, etc.);
- Les résultats de cession des éléments d'actif (plus ou moins value);
- Des estimations de valeur des biens de l'entreprise (rapport d'expertise, etc.).

Il doit être particulièrement attentif au suivi des budgets d'investissement. L'inventaire physique des immobilisations est une phrase très important du contrôle périodique des immobilisations, et des instructions précises doivent être données à cet égard. L'inventaire physique des immobilisations est une phrase très important du contrôle périodique des immobilisations.

La politique de maintenance, la politique d'amortissement, le respect de la distinction entre charges et immobilisations font également partie des préoccupations de l'auditeur interne.

Enfin l'auditeur interne doit apprécier si la couverture d'assurance des biens immobilisés est suffisante mais non excessive.

3. Les services intervenants dans le processus d'achats

- Direction générale : Décision d'investissement
- Service «Achats»: il établit les bons de commande sur la base des demandes d'acquisition des immobilisations soit des besoins spécifiques. Il négocie les prix, choisit les fournisseurs et surveille les délais de livraison.
- Service «Réception»: s'assure de la conformité de la livraison avec la commande (quantité et qualité).
- Service « Comptable»: enregistre les factures après leur approbation.
- Service « Trésorerie »: règle les factures en s'assurant de leur approbation par les personnes compétentes.
- Service « entretien » des immobilisations

II. Contrôle interne au sein du cycle immobilisation :

1. Principe d'évaluation du contrôle interne :

➤ **L'exhaustivité des procédures :**

A ce niveau, l'auditeur se demande si toutes les opérations de l'entreprise ont été enregistrées, le risque d'omission peut se manifester par :

-L'omission de l'enregistrement d'une facture reçue (lors de l'acquisition des immobilisations)

-La réception des immobilisations sans enregistrement de la facture à recevoir,

Non comptabilisation de certains paiements.

Pour s'assurer de l'exhaustivité des procédures, l'auditeur effectue les tests suivants :

Il sélectionne des bons de réception et s'assure de l'enregistrement des factures correspondantes.

- Il sélectionne des doubles de bon de commande, retrouve les bons de commandes et les factures correspondantes et s'assure de leur enregistrement.
- Il sélectionne les relevés fournisseurs et les compare avec les factures enregistrées.

En somme, l'auditeur doit acquérir la certitude que toutes les opérations (acquisition, cessions, mises au rebut) intervenues ont été bien communiquées à la comptabilité et traitées par cette dernière.

➤ **La réalité des procédures :**

Il s'agit de s'assurer que toutes les procédures effectuées traduisent correctement une opération réelle. Les risques qui peuvent porter atteinte au respect de ce principe sont les suivants :

- Enregistrement d'acquisition d'immobilisation non effectués
- Enregistrement des acquisitions d'immobilisation non autorisées,
- Non détection d'erreurs qui peuvent entacher les factures.

➤ **L'autorisation :**

L'objectif à ce niveau est de s'assurer que :

- Les besoins sont déclenchés par des personnes ayant autorité,
- Le choix du fournisseur est approuvé par la personne compétente,
- Toutes les commandes sont autorisées,
- Les réceptions sont validées par les personnes habilitées pour ce fait,
- Les règlements des factures sont autorisés et en cas de paiement par traite s'assurer que leur acceptation est faite par les personnes compétentes ;
- Les fiches d'inventaire sont validées ;

Les risques qui peuvent existés sont : (le manque de précision, existence d'achats fictifs, détournements...).

➤ **L'optimisation :**

Il s'agit d'optimiser les besoins et les conditions d'acquisition d'immobilisation de ces besoins via la maîtrise du processus d'achats. Pour cela, il faut disposer d'informations fiables afin de prendre une très bonne décision, car cela est reflété dans les documents comptables de la société.

2. Objectifs du contrôle interne :

Pour ce cycle les objectifs de contrôle interne dont le respect doit être examiné sont les suivants :

- Toutes les immobilisations ainsi que les charges et produits annexes sont enregistrés (exhaustivité) ;
- Toutes les immobilisations ainsi que les charges et produits correspondant sont réels, appartient à l'entreprise et sont correctement protégées ;
- Toutes les immobilisations, ainsi que les charges et produits correspondant sont correctement évaluées.

Pour les principales opérations afférentes aux immobilisations, les objectifs essentiels du contrôle interne sont les suivants:

- assurer le contrôle des opérations d'investissement : celles-ci doivent être financièrement bonnes et être régulièrement approuvées;
- assurer et vérifier la bonne conservation physique des investissements au sein de l'entreprise ;
- assurer et contrôler des opérations de investissement: les sorties d'immobilisations de l'actif doivent être financièrement bonnes et régulièrement approuvées;
- prévoir, sur chaque immobilisation, une information individuelle, qui soit suffisante pour son suivi comptable et les décisions de gestion.

3. Le questionnaire du contrôle interne :

| Questionnaire du contrôle interne | Oui | Non | Observations | Référence programme de vérification des procédures |
|---|-----|-----|--------------|--|
| 1- Y a –t-il des études préalables à l'acquisition des immobilisations ? | | | | |
| 2- Y a-t-i des budgets d'investissements ? | | | | |
| 3- Existe t-il des fichiers d'immobilisations ? | | | | |
| 4- Les imputations en immobilisations sont elles contrôlées par une personne indépendante ? | | | | |
| 5- Y a-t-il une nomenclature des immobilisations ? | | | | |
| 6- Y a t-il un critère de destination entre les immobilisations et les frais généraux ? | | | | |
| 7- Y a-t-il une politique d'amortissement ? | | | | |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| <p>Si oui, est elle fondée sur une estimation réaliste de la durée normale d'utilisation des immobilisations</p> <p>8- Fait-on régulièrement des inventaires des immobilisations ? Si oui, les résultats sont ils rapprochés des fichiers ?</p> <p>9- Y a t-il une procédure pour la cession ou la mise au rebut des immobilisations ?</p> <p>10- Les cessions et destructions : a) font-elles l'objet d'autorisation ? b) sont-elles communiquées sans délai à la comptabilité ?</p> <p>11. Cessions et rebuts sont-ils approuvés par la direction ?</p> <p>12. Les règles d'évaluation des immobilisations produites par l'entreprise sont elles : a) conformes aux principes b) vérifiées par une personne indépendante ?</p> <p>13. Les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont elles accompagnées de factures de vente ou d'avis de destruction ?</p> <p>14 Les immobilisations détenues par des tiers sont elles : a) régulièrement contrôlées ? b) confirmées par les tiers qui les détiennent ?</p> <p>15. Les immobilisations sont elles suffisamment assurées ?</p> <p>16. La comptabilisation des immobilisations et amortissements est-elle à jour ?</p> | | | | |
|--|--|--|--|--|

4. La feuille de révélation et d'analyse des problèmes (FRAP) :

La FRAP est le papier de travail synthétique par lequel l'auditeur présente et documente chaque dysfonctionnement. Elle facilite la communication avec l'audité concerné.

| | | |
|---|------------------------|--------------|
| FRAP N°1 | | |
| Etabli par : | Cycle : immobilisation | Année : 2005 |
| Problème : Mauvaise gestion du budget d'investissement | | |
| Constats : - les immobilisations brutes et les variations durant la période apparaissent non raisonnables par rapport à l'activité de l'entreprise et par rapport aux prévisions | | |
| Causes : - Absence d'un plan de prévision d'investissement | | |
| Conséquences : □ difficultés de vérifier si les immobilisations brutes et les variations durant la période apparaissent raisonnables par rapport à l'activité de l'entreprise et par rapport aux prévisions | | |
| Recommandations : Instaurer une procédure de prévision d'investissement Etablir un rapport annuel précisant entre autre : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - les investissements réalisés, - les investissements réalisés par rapport aux investissements budgétés, - un résumé sommaire des variations des immobilisations brutes | | |
| Approuvé par : | | Validé par : |

| | | |
|---|---------------------------|---------------------|
| FRAP N°2 | | |
| Etabli par : | Cycle : IMMOBILISATION | Année : 2005 |
| Problème : - Coût élevé des immobilisations | | |
| Constats - Acquisition des immobilisations au prix élevé et qualité insuffisante | | |
| Causes : -Absence d'une procédure d'appel d'offres - Absence d'études des modes de financements des investissements - Absence de contrôle de la qualité des immobilisations reçus -Absence des portefeuilles des fournisseurs | | |
| Conséquences : prix des immobilisations trop élevé | | |
| Recommandations : -Instaurer une procédure d'appel d'offre - Etablir un portefeuille de fournisseurs | | |
| Approuvé par : | | Validé par : |

| | | |
|--|------------------------|---------------------|
| FRAP N°3 | | |
| Etabli par : | Cycle : immobilisation | Année : 2005 |
| Problème : - les charges relatives aux amortissements sont sous-évaluées | | |
| Constats : - le comptable amortit les biens à partir de leur date d'enregistrement dans le registre des immobilisations ; celle-ci correspond à la date de réception de la facture des immobilisations partir de la date de réception de la facture | | |
| Causes : - les méthodes d'amortissement définies dans le livre de procédures comptables ne sont pas claires. | | |
| Conséquences : Incidence sur la dotation au amortissement et aux résultats impossible | | |
| Recommandations les méthodes d'amortissements doivent être clairement définies dans le livre de procédures comptables. | | |
| Approuvé par : | | Validé par : |

III. Contrôle des comptes :

a. Immobilisation en Non-valeurs :

- Vérifier que l'entreprise n'a enregistré sous ce compte que les frais préliminaires, à répartir sur plusieurs exercices, se rapportant aux opérations de sa constitution, d'augmentation de son capital, de sa restructuration (fusion, absorption). Ainsi ;
 - Les frais devant se renouveler périodiquement (frais de publicité, de prospections..) doivent être rattachés à leurs exercices en tant que charges.
 - Les frais accessoires à l'acquisition des immobilisations tels que transports, droits de douanes, frais de transit... doivent être rattachés aux valeurs d'entrées des immobilisations concernées.
 - Les charges afférentes aux travaux d'aménagements, des installations... doivent être immobilisées à leurs comptes respectifs et amortis selon les règles requises.

- Vérifier si les honoraires qui peuvent éventuellement être enregistrés dans ce compte ont fait l'objet de la déclaration des rémunérations versées aux tiers.

b. Les immobilisations incorporelles :

Sont des immobilisations de caractère spécifique, constituées des éléments qui n'ont pas d'existence physique : immobilisation en recherche, brevet et marque, fond commercial...

- Vérifier les soldes d'ouverture avec les comptes de l'exercice précédent
- Passer en revue les comptes de charges et confirmer qu'aucun élément, qui aurait dû être comptabilisé en immobilisations incorporelles n'a été passé en charges,
- Rapprocher les mouvements de l'exercice avec les pièces justificatives correspondantes,
- Vérifier que les acquisitions en fond de commerce, toutes les redevances de brevets, de licences et autres actifs incorporels...ont été dûment enregistrés et comptabilisées en profit sur la bonne période,

- les amortissements doivent être calculés de manière constante et sur une durée compatible avec la nature de chaque catégorie
- En cas de cession en cours d'exercice, vérifier le calcul des plus values ou moins values et leur traitement fiscal,
- Vérifier le respect des conditions d'inscription à l'actif. Pointer avec les pièces justificatives. Vérifier le calcul des amortissements d'un point de vue comptable et fiscal.
- Examiner les pièces justificatives des mouvements significatifs des brevets, marques, etc. Comparer leurs valeurs nettes comptables avec les prévisions de revenus correspondantes. Juger du bien-fondé du rythme d'amortissement choisi et envisager les provisions nécessaires.
- Vérifier que toutes les informations relatives aux immobilisations incorporelles sont incluses dans l'annexe.
- Les informations figurant dans l'annexe doivent être complètes et conformes aux chiffres précédemment vérifiés

3. Les immobilisations corporelles :

a. *vérification d'ordre générale*

- vérifier les valeurs auxquelles ces immobilisations sont inscrites en comptabilité :
 - ✓ immobilisation acquises : coût réel d'achat augmenté des frais accessoires liés (transport, droits de douanes, frais de montage et d'installation...);
 - ✓ immobilisation produites par l'entreprise pour elle-même : coût réel de production (coût d'achat des matières premières augmenté de toutes les charges directes et indirectes, notamment la main d'œuvre);
 - ✓ Immobilisation objet d'apport : valeur d'apport.
- S'assurer que les charges ayant servis aux immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même ne sont pas comptabilisées en charge.

- Vérifier que les immobilisations comptabilisées appartiennent à l'entreprise et affectées à son exploitation : fréquemment s'assurer si des parties d'immeuble sont données aux tiers, il y'a lieu de constatation d'un loyer au cour normal
- Avec un examen simultané et synchronisé des comptes de charge, s'assurer que les achats aboutissant à la prolongation de la durée de vie d'une immobilisation ou à l'augmentatrice sa valeur, sont inscrits à l'actif immobilisé.

b. *Contrôle spécifiques :*

❖ Réalités des existants :

- Vérifier l'existence physique des actifs importants, procéder par sondage pour les autres au siège.
- Identifier physiquement les existants et vérifier leur inscription au fichier.
- Rapprocher le fichier des immobilisations et les comptes d'immobilisations.

❖ Acquisition de l'exercice :

- Se faire présenter la liste des acquisitions de l'exercice.
- Rapprocher les réalisations et prévisions (budget).
- Rapprocher les totaux des listes des mouvements de l'exercice des comptes du grand-livre.
- Examiner les pièces justificatives des acquisitions de l'exercice d'une valeur supérieure à une certaine somme ; faire des sondages pour les montants inférieurs à cette somme.
- Vérifier que la valeur brute immobilisée correspond aux prix d'achat y compris les frais accessoires et n'inclut pas la T.V.A. récupérable.
- Si la pièce justificative n'est pas probante.
- S'assurer que la T.V.A. n'a pas été récupérée indûment sur des biens exclus du droit à déduction (véhicule de tourisme).
- Au cas où il y a eu production d'immobilisations par l'entreprise, s'assurer que les coûts imputés sont corrects.

❖ Cessions :

- Vérifier les principales cessions de l'exercice avec les documents justificatifs (acte notarié, facture, autorisation, encaissement du prix, certificat de destruction...).
- Vérifier que la valeur brute et les amortissements ont été sortis des comptes et du fichier.
- Au cas où il y a eu des cessions d'immobilisations, s'assurer que les plus ou moins-values dégagées sont comptabilisées correctement.
- En cas de cession d'un bien immobilisé, vérifier le reversement de T.V.A

c. ***Examen du compte au regard des amortissements :***

- Vérifier que les taux appliqués par nature de biens, sont conformes aux normes usuelles de chaque profession, branche ou activité ;
- Vérifier que la règle du prorata temporis a été respectée ;
- S'assurer que l'entreprise ne pratique pas d'amortissement au titre des immobilisations en cours ;
- Vérifier que les immobilisations constatées concernent des biens inscrits en comptabilité

4. **procédures d'audit des immobilisations financières :**

Diverses sont les méthodes de procéder au contrôle des immobilisations financières, mais toutes ces méthodes veillent à faire certaines vérifications même si la procédure varie d'une méthode à une autres.

Parmi les contrôles à faire :

- Obtenir le tableau des mouvements de titres (en nombre et en valeur) et de comptes courants depuis l'exercice précédent.
- S'assurer par examen des mouvements qu'aucune variation anormale n'est intervenue depuis l'appréciation du contrôle interne et qui pourrait remettre en cause les conclusions de cette étape.
- Vérifier le tableau des renseignements concernant les filiales et les participations, joint en annexe au bilan.

- Apprécier la justification des provisions pour dépréciation constituées :
 - ✓ si la provision a été constituée par rapport à la valeur mathématique des titres, s'assurer que cette valeur a été corrigée, s'il y a lieu pour tenir compte des sur ou sous-évaluations des actifs ou passifs de la société émettrice des titres.
 - ✓ si la provision a été constituée par rapport au cours de la Bourse, s'assurer que les titres font l'objet d'un marché significatif, et qu'il n'y a pas eu des variations anormales du cours en fin d'exercice.
 - ✓ Si la valeur mathématique de fin d'exercice ou le cours moyen de la Bourse du dernier mois font apparaître une diminution de la valeur par rapport à la valeur d'origine, et si une provision pour constater cette diminution n'est pas constituée en raison d'une valeur estimée (valeur de négociation éventuelle ou valeur d'usage), s'assurer des informations fournies à ce titre dans l'annexe.

5. Charges non courantes et produits non courants :

a. *Charges non courantes* :

Sont souvent constituées des valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées. la vérification des écritures du compte consiste à s'assurer que les montants portés au compte sont exacte et correctement calculés. Ainsi le vérificateur est invité à rapprocher les valeurs des immobilisations concernées avec les tableaux d'amortissements correspondants d'une part, et avec les montants inscrits à l'état extra comptable des cessions de l'autre

↳ *Autres charges non courantes* :

- ❖ S'assurer que ne sont pas déduits :
 - o Les pénalités pour paiement tardif des impôts et taxes, les majorations de nature pour infractions à la loi et aux règlements, notamment en matière d'assiette ;
 - o Les amendes pénales et conventions, en l'occurrence en matière d'impôts, de législation de travail, de réglementation de la circulation et de contrôle des charges ou des prix

- ❖ Les rappels d'impôts déduits se rattachent à un impôt lui-même déductible (patent, taxe d'édilité, taxe urbaine...)

- ❖ Les rappels d'impôts déduit se rattachent à leur exercice concerné, celui ou l'entreprise a exprimé son accord sur le redressement ou a défaut celui de réception du rôle d'imposition.

b. **Produit non courants :**

La vérification doit s'intéresser à deux éléments :

- 1) S'assurer de l'exactitude des enregistrements effectués, en rapprochant les montants comptabilisés avec l'état extra comptable des profits de cession
- 2) S'assurer des sorts fiscaux des plus values réalisés :
 - ❖ En cas de taxation : vérifier l'exactitude des abattements appliqués, en fonction de la durée de détention de l'actif cédé ; soient :
 - o 25% si la durée de détention du bien à l'actif de l'entreprise est compris entre 2 et 4 ans
 - o 50% si cette durée est supérieur à 4 ans
 - ❖ En cas d'exonération total ; vérifier que l'entreprise remplit les conditions requises :

- o L'engagement de réinvestir le produit global des cessions au cours d'un exercice, dans le délai maximum de 3 années qui suivent la date de clôture dudit exercice ;
- o Conservation des bines acquis pendant un délai de 5 ans à courir de la date de leurs acquisitions.

↳ **Les autres produits non courants :**

Il s'agit souvent des :

- ❖ Dégrèvement d'impôts déductibles accordés par l'administration fiscale, ils doivent être inclus dans les produits imposables au titre de l'exercice de leurs notification ;
- ❖ Les rentrées sur créances soldées et les dons, ils doivent être inclus dans les produits imposables de l'exercice de leur encaissement ;
- ❖ Les indemnités reçues par l'entreprise à la suite de la destruction d'un élément de son actif (incendie, sinistre, vol...) doivent être portées aux produit imposables

Conclusion

En guise de conclusion, on peut dire que les immobilisations constituent une partie plus ou moins importante de l'actif de l'entreprise en fonction du secteur d'activité, d'où l'importance et la nécessité de la maîtrise de la gestion des immobilisations pour qu'ils soient maintenus dans leur meilleur état pour éviter tous les préjudices qui peuvent avoir lieu. Ceci dit, le recours à une mission d'audit interne répondra dans une large mesure à ce besoin.

Bibliographie :

❖ Mémoires :

- Audit des immobilisations corporelles : cas pratique d'une société industrielle, élaboré par R.Najim et Z.Martial sous encadrement de M.mountassirt, ISCAE
- Audit des immobilisations dans les sociétés industrielles, élaboré Par : Hind Mokrim, sous l'encadrement de M. hamza, ISCAE

❖ Webographie :

<http://www.scribd.com/doc/4062762/audit-des-cycles-de-lentreprise>